

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 17 mars 2022
Le Comité Syndical est composé de 32 délégués

SEANCE ordinaire du 23 mars 2022 à 10h00

2022-03

AR PREFECTURE
017-200063667-20220323-2022_03-DE
Reçu le : 29 / 03 / 2022

Rétablissement des règles dérogatoires depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 11 novembre 2021 directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum et procurations : le comité syndical (mais aussi le bureau le cas échéant) délibère régulièrement si le tiers des délégués est présent ou représenté, sachant que chaque délégué présent peut disposer de deux procurations.
- le président peut décider que les réunions du comité syndical (mais aussi du bureau le cas échéant) se tiennent par visio voire audioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Andilly, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 15/32

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGEREAU - M. Jean-Marie BODIN - M. Christian BRUNIER - M. Raymond DESILLE - M. Sylvain FAGOT – M. Walter GARCIA - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Joël LALOYLAUX – M. Dominique LECORGNE - M. Jean-Pierre NIVET – M. Didier TAUPIN

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1

M. Jean-François FOUNTAINE a donné pouvoir à M. Antoine GRAU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre NIVET

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-François FOUNTAINE – M. Didier LARELLE – Mme Mathilde ROUSSEL - M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI – M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Cabinet du Président : Mme Anne-Laure BERAUD

Service de Gestion Comptable : M. Jacques SIMBSLER, comptable du Syndicat mixte

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021

Monsieur GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, informe le Comité syndical que Monsieur le comptable public a transmis au Syndicat mixte le compte de gestion 2021, accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Les résultats du compte de gestion 2021, reprenant l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 sur le budget, sont identiques à ceux du compte administratif 2021 et n'appellent donc ni observations ni réserves.

Monsieur GRAU demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2021 qui lui a été transmis avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2021 conformément au document transmis,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Pour le Président et par délégation,
Le premier Vice-Président,
Antoine GRAU

